



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur Les Vert.e.s, par Carole Morisod
Objet (Intempéries_R3) Intempéries: et la sécurité de nos STEP
Date 09.09.2024
Numéro 2024.09.197

La situation des STEP et de leurs infrastructures suite aux intempéries ainsi que l'impact des dégâts sur la qualité des eaux sont suivis de près par le service de l'environnement (SEN) qui est en contact régulier avec les communes concernées.

Aujourd'hui la priorité est de finaliser les travaux afin de trouver une situation similaire à celle d'avant les intempéries. Des protections provisoires n'ont pas été mises en place, mais le tracé des conduites endommagées à proximité des cours d'eaux fait clairement partie des enjeux. Des mesures comme l'installation de conduites provisoires sont en cours de déploiement dans le but de raccorder les zones coupées de leur STEP. Selon la planification des communes, la situation devrait en grande partie être rétablie d'ici à la fin de l'année 2024.

Plusieurs STEP sont construites à proximité de cours d'eaux et cela pour deux raisons principales : premièrement car c'est à cet endroit que les eaux traitées sont rejetées dans les cours d'eau et, deuxièmement en raison de la topographie de notre canton où les conduites se trouvent au point le plus bas dans les vallées. Il est cependant complexe de déplacer les STEP en raison des enjeux de territorialité et des importants investissements effectués. L'aspect des dangers naturels est analysé lors de la rénovation des STEP et les besoins de protection évalués.

Les communes sont propriétaires et responsables de la réparation des STEP. Par conséquent, la prise en charge des coûts doit se faire par ces dernières ou leurs assurances. La loi cantonale sur la protection des eaux ne prévoit pas de financement par le Canton pour la reconstruction d'infrastructures endommagées. L'aide pour la prise en charge exceptionnelle des coûts engendrés sur ces infrastructures par les intempéries est toutefois en cours d'évaluation.

Afin de suivre l'évolution liée à la remise en état des STEP impactées par les intempéries, des contrôles réguliers ont été faits dans les cours d'eau concernés et dans le Rhône durant les premières semaines suivant les crues. Ce suivi a toujours lieu mais de manière plus espacée. Un contrôle continu est toujours en place à l'embouchure du Léman. Les résultats montrent qu'avec les débits actuels, la pollution est diluée et l'eau encore oxygénée. Ce processus de dégradation dans le milieu naturel, vérifié par des analyses, a assuré d'ailleurs la qualité de l'eau de baignade aux abords des plages valaisannes du Léman. Un suivi renforcé de la qualité du Léman a été mis en place par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

Conséquences sur la bureaucratie	Aucune
Conséquences financières	Aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	Aucune
Conséquences RPT	Aucune

Lieu, date Sion, le 26 septembre 2024